



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 octobre 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

Mme la conseillère Mylène Loiseau  
M. le conseiller Jacques Laberge  
M. le conseiller Léon Leclerc  
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-10-161

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-162

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016.

**RECETTES**

Les recettes totalisent 3 619 987 \$ soit 87 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – 0 \$.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

**TAXES 2016**

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 2 965 520 \$ soit 95,1 % sur un global de 3 119 478 \$.



N<sup>o</sup> de résolution  
ou annotation

### ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 23 734 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 1 435 \$

### DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **3 057 489 \$**, soit 73 % du budget, réparties ainsi :

Administration	77 %	Urbanisme	74 %
Sécurité publique	75 %	Loisirs et culture	99 %
Transport	79 %	Frais de financement	57 %
Hygiène du milieu	76 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à **79 275 \$**.

2016-10-163

### PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 septembre 2016 au montant de 111 792,04 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 111 792,04 \$ pour le mois de septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

**CONSIDÉRANT** la liste des arrérages de taxes en date du 11 octobre 2016 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a reçu les paiements ou promesses de paiements des arriérés de taxes ;

**EN CONSÉQUENCE** la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes n'aura pas lieu.

### RESSOURCES HUMAINES

2016-10-164

### NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

**QUE** M. le conseiller Léon Leclerc soit nommé maire suppléant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon et du CITSO en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

2016-10-165

### ADJOINTE À L'ADMINISTRATION - ENTENTE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a procédé, par sa résolution numéro 2016-06-106, à l'embauche d'une adjointe à l'administration à temps partiel pour une période contractuelle de six (6) mois à partir du 12 mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry désire prolonger la durée de cette période contractuelle à temps partiel ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Retienne les services de Mme Manon Bédard à titre d'adjointe à l'administration pour une période contractuelle jusqu'à six (6) mois additionnels à temps partiel ; la prolongation de l'entente, effective à partir du 13 novembre 2016, est sujette aux modalités stipulées entre les deux parties.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

2016-10-166

## RÈGLEMENTS

### AVIS DE MOTION

M. le conseiller Léon Leclerc donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 2016-452 relatif au lotissement de façon à modifier certaines dispositions réglementaires. De plus, M. le conseiller Léon Leclerc demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

### URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

### ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

#### ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU PAVAGE DES RUES – PROJET V16-002

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation pour la réalisation de travaux de pavage de rues dans la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions déposées le 7 octobre 2016, à savoir :

Ali Excavation Inc.	40 823,71 \$
Les Pavages Chenail Inc.	40 809,23 \$
Les Pavages Ultra Inc.	33 602,60 \$
Les Pavages J.M. Beaulieu	41 248,89 \$
Les Pavages Céka	40 332,83 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des soumissions qui démontre que la proposition de Les Pavages Ultra Inc. s'avère être la plus basse conforme aux documents de soumissions ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge à la compagnie Les Pavages Ultra Inc. le contrat relatif à la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux, Projet V16-002, selon la soumission déposée, le tout sous réserve de l'application de l'article 1.3 du Devis descriptif du projet ;
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

En raison de son intérêt dans cette question, M. le conseiller Jacques Laberge s'abstient de voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée à la majorité

2016-10-167

#### PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

#### **QUE la Ville de Léry :**

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.



No de résolution  
ou annotation

- S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### AUTRES DOSSIERS

2016-10-168

#### DEMANDE AU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE MODIFIER LE PROJET DE LOI NUMÉRO 106 – LOI CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES

**CONSIDÉRANT QUE** le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand, a déposé le projet de loi numéro 106 *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 août 2016, l'Union des municipalités du Québec a présenté ses recommandations à l'égard de ce projet de loi ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi numéro 106 est inacceptable dans sa forme actuelle puisqu'il ne reconnaît pas les pouvoirs municipaux en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et des sources d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) accorde la préséance des droits consentis aux entreprises qui explorent et exploitent les hydrocarbures sur toute réglementation en matière d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement du territoire est une compétence fondamentale des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités doivent aussi veiller à la protection de l'environnement et des sources d'eau potable ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Appuie les recommandations de l'UMQ et demande au gouvernement du Québec de modifier le projet de loi numéro 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* :
  - en introduisant des mesures permettant aux municipalités de désigner dans leurs outils de planification du territoire des secteurs incompatibles avec les activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures.
  - en donnant aux municipalités des pouvoirs pour mieux encadrer la protection de leurs sources d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité





## ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

### MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

### CITSO

Aucune rencontre

### TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 septembre 2016, il y a eu discussions sur le projet de loi n°76 : Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal.

### INFORMATION AUX CITOYENS

Lors de la réunion du comité de démolition tenue le 11 octobre 2016, la démolition du 637, chemin du Lac-Saint-Louis fut acceptée.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 novembre 2016.

La troisième échéance pour le compte de taxes municipales 2016 était le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le service de collecte de branches (déchetage) a débuté le mardi 3 mai 2016 et se poursuivra le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2016 (exception 18 octobre 2016).

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 19 septembre 2016 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs biodégradables disponibles à l'hôtel de ville, au Garage Vallières ainsi qu'au magasin Mag Décor seront ramassés. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 2,50 \$ le rouleau (10 sacs).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Une exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods a eu lieu le 24 septembre 2016 au Parc Asselin. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Des ateliers d'improvisation en lien avec les Journées de la Culture ont eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

La Ville de Léry et son Service de sécurité incendie ainsi que le Club Optimiste seront présents le lundi 31 octobre 2016 au parc Asselin pour l'Halloween à partir de 18 heures.

Une exposition des artistes de la Ville de Léry aura lieu les 5 et 6 novembre 2016 de 10 heures à 17 heures à l'Église Notre-Dame-de-Léry. Entre autres, il y aura peintures, bijoux, livres, sculptures, objets variés et folies sucrées à déguster.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 5 novembre 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

Le calendrier 2017 de la Ville de Léry avec photos prises par les résidents lors du concours annuel sera en vente à l'hôtel de ville cet automne.

### COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)

Mme la conseillère Mylène Loiseau mentionne que la première Politique culturelle est maintenant disponible sur le site Web de la Ville de Léry. Elle indique que selon le règlement et le Plan d'action local de surveillance, de gestion et de lutte contre la propagation de l'agrile du frêne, l'abattage de frênes est maintenant permis et que des travaux d'abattage préventif de frênes par Hydro-Québec et la Ville de Léry auront lieu sous peu. Aucun spécimen d'agrile du frêne n'a été détecté lors de l'été 2016 dans les douze pièges installés servant au dépistage. Elle invite les bénévoles de la Ville de Léry à être présents lors de la soirée des bénévoles qui aura lieu le samedi, 22 octobre 2016 à partir de 18 heures au Club de Golf de Belle Vue.



M. le conseiller Léon Leclerc tient à remercier particulièrement M. Roger Thibodeau en lien avec l'exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods qui a eu lieu le 24 septembre 2016 au Parc Asselin.

Mme la conseillère Johanne Dutil invite les citoyens à venir en grand nombre à l'exposition des artistes de la Ville de Léry qui aura lieu les 5 et 6 novembre 2016 de 10 heures à 17 heures à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

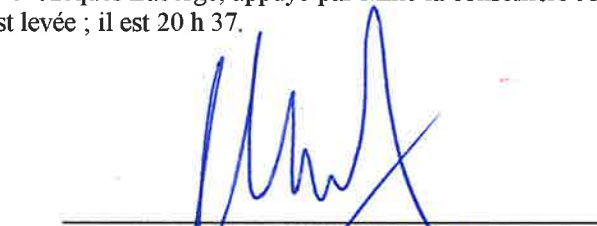
Les questions portent sur le Club nautique Woodlands, les eaux pluviales sur la rue Asselin, les lumières de rues allumées en tout temps, le branchement de services au 1415, chemin du Lac-Saint-Louis, l'avis de motion concernant le règlement modifiant le règlement numéro 2016-452 relatif au lotissement de façon à modifier certaines dispositions réglementaires, le projet de construction au 1509, chemin du Lac-Saint-Louis, l'agrile du frêne ainsi que sur le rétablissement de M. le conseiller Gérald Ranger.


2016-10-169

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 37.

Adoptée à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
MAIRE

  
\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER